

---

## Konkurse Faillites Fallimenti

**No 247 Freitag, 20.12.2002 120. Jahrgang**

---

1. *Débitrice: Carvo SI, en liquidation*, route de Chêne 36, actuellement sans adresse, 1208 **Genève**
2. *Déclaration de faillite*: 23.04.2002
3. *Procédure*: sommaire
4. *Echéance pour la remise des créances*: 10.01.2003
5. *Remarques*: achat, location, construction et revente de tous immeubles sis dans le canton de Genève.

Deuxième sommation aux titulaires de servitudes

Les titulaires de servitudes qui ont pris naissance avant 1912, sous l'empire de l'ancien droit cantonal, et qui n'ont pas été inscrites dans les registres publics, sont sommés de produire leurs droits à l'Office des Faillites dans les 30 jours, en joignant les moyens de preuve qu'ils possèdent. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à un acquéreur de bonne foi de l'immeuble grevé, à moins que, d'après le code civil suisse, elles ne produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Les immeubles de la faillite sis sur la Commune de Genève, Plainpalais, situation Boulevard Carl-Vogt 75.

Parcelle no 509, plan fo 29 du RF de Genève.

Surface: R.C. (cour) 23 m<sup>2</sup>.

Servitudes et charges foncières: voir extrait RC.

Annotation: Néant.

Office des faillites

1227 Carouge

(00786240)